

DATE: July 6, 2015

TO: All Steelworkers Organization of Active Retirees Members

FROM: Doug MacPherson, National Coordinator

SUBJECT: New Membership Benefit

We are pleased to introduce the Funeral Benefit offered by the Dignity Memorial® network, available to you and members of your family. There's no cost to you and no need to register. You may use these benefits to plan your own service, help a family member make their final arrangements or respond to an unexpected death.

The Funeral Benefit features:

- **10% savings** on all funeral or cremation products and services¹
- **10% savings** on cemetery interment rights, products and services²
- **National transferability** on prearranged services at no additional charge at any Dignity Memorial provider nationwide
- **One year unlimited access to the Compassion Helpline.**® A telephone grief support program staffed with trained counselors
- **Access to the Dignity Memorial Bereavement Travel Program.** Our travel experts will help your family and friends with their travel needs so they can attend the service.

Eligibility is extended to all members and their:

- Spouses and domestic partners
- Children (natural, adopted or stepchildren), grandchildren and great-grandchildren
- Parents, grandparents and great-grandparents (including spouses and domestic partners)

To receive these benefits, you must show affiliation with our organization.

If you would like to learn more about this benefit, please contact your local Dignity Memorial representative. To locate a Dignity provider near you call 1-888-615-2277 or visit DignityMemorial.ca.

- 1. Where available by law. 10% savings does not apply to cash advance items. On already discounted Dignity Memorial plans, the employee or family member is entitled to the greater of the two discounts.*
- 2. Cemetery benefit is not available in all provinces and territories. On already discounted Dignity Memorial plans, the employee or family member is entitled to the greater of the two discounts.*

DATE : Le 6 juillet 2015

À : Tous les membres de l'organisation des retraités des Métallos

DE : Doug MacPherson, coordinateur national

SUJET : Avantages pour nouveaux adhérents

Nous sommes heureux de vous présenter les avantages funéraires disponibles pour vous et les membres de votre famille offerts par le réseau Dignité. Il n'y a aucun frais et vous n'avez pas besoin de vous enregistrer. Vous pouvez utiliser ces avantages afin de planifier vos propres arrangements funéraires ou aider un membre de votre famille à faire leurs arrangements funéraires ou pour faire des arrangements suite à un décès soudain.

Les avantages funéraires sont les suivants :

- **10 % d'escompte** sur tous les produits et services funéraires ou de crémation¹
- **10 % d'escompte** sur les droits, produits et services d'inhumation au cimetière²
- **Transfert national des arrangements préalables** sans frais additionnels dans toutes nos succursales membres du réseau Dignité
- **Accès illimité d'un an à notre Ligne Compassion.** Un programme de soutien téléphonique aux personnes endeuillées par des professionnels spécialement formés.
- **Accès au programme de Voyage Compassion du réseau Dignité.** Nos experts en voyage aideront votre famille et vos amis à planifier leurs déplacements afin qu'ils puissent assister aux funérailles.

L'admissibilité est offerte à tous les membres et leurs :

- Conjoints et partenaires
- Enfants (biologiques, adoptés ou beaux-enfants), petits-enfants et arrière-petits-enfants
- Parents, grands-parents et arrière-grands-parents (incluant les conjoints et partenaires)

Afin de bénéficier de ses avantages, vous devez fournir une preuve d'affiliation à votre organisme.

Si vous désirez avoir plus de renseignements concernant cet avantage, veuillez communiquer avec votre représentant local du réseau Dignité. Afin de trouver un fournisseur du réseau Dignité près de chez-vous, appelez au 1-866-896-0039 ou visitez le site DignityMemorial.ca.

3. Là où disponible par la loi. L'escompte de 10 % ne s'applique pas aux avances de fonds (ex. : journaux, etc.). Sur les plans Dignité, où il y a déjà un escompte, l'employé ou le membre de la famille a droit au plus avantageux des deux escomptes.

4. Les avantages cimetière ne sont pas disponibles dans toutes les provinces et territoires. Sur les plans Dignité, où il y a déjà un escompte, l'employé ou le membre de la famille a droit au plus avantageux des deux escomptes.